

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 avril 2019

Date de convocation : 23/04/2019

Date de l'affichage : 23/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND.

Monsieur Le Maire rappelle que le présent conseil municipal a été provoqué car le conseil municipal du 18 avril a été ajourné faute de quorum.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Présents : AUGER Denis, BALLAND Alain, BOUDIN Jean-Jacques, CHAUDAT Philippe, CHOSSON Jean-Elie, CORTINOVIS Jeanine, CUCHET Jocelyne, DONIN Patrice, DUFOUR Jérôme, DULLIAND Hervé, GENOIS Aline, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, TARDY Daniel.

Excusés : BOISSE David, et LABOURE Mélanie

Absents : BILLON David, CALEN Pierre, GEORGE Agnès,

Secrétaire de séance : CUCHET Jocelyne

1/ Approbation des comptes rendus des deux derniers conseils municipaux (11/01/2019 et 14/03/2019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire des comptes-rendus des conseils municipaux du 11/01/2019 et du 14/03/2019. Ces 2 comptes-rendus n'appelant aucune remarque, ils sont validés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Approbation du compte de gestion du budget général et des budgets annexes

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue le rendu des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant que les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 qui est soumis au cours de cette même séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget général et des budgets annexes de Champdor-Corcelles dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Approbation du compte administratif du budget général et des budgets annexes :

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND sort le temps du vote du Compte Administratif 2018 et le Conseil Municipal confie la présidence au Doyen Mr CHOSSON Jean-Elie.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, les comptes administratifs par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur,
- Considérant que Monsieur Stéphane MARTINAND, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2018 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif des budgets de 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

BUDGET GENERAL

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 65 948.01 | 0 | 0 | 0 | 65 948.01 | 0 |
| Opération de l'exercice | 223 470.90 | 86 333.32 | 871 082.23 | 1 119 714.63 | 1 094 553.13 | 1 206 047.95 |
| TOTAUX | 289 418.91 | 86 333.32 | 871 082.23 | 1 119 714.63 | 1 160 501.14 | 1 206 047.95 |
| Résultats de clôture | 203 085.59 | 0 | 0 | 248 632.40 | 203 085.59 | 248 632.40 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 | | | |
| TOTAUX CUMULES | 203 085.59 | 0 | 0 | 248 632.40 | 203 085.59 | 248 632.40 |
| Résultats définitifs | 203 085.59 | 0 | 0 | 248 632.40 | 203 085.59 | 248 632.40 |

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 0 | 137 064.26 | 0 | 15 971.21 | 0 | 153 035.47 |
| Opération de l'exercice | 193 823.71 | 60 234 | 122 527.66 | 102 458.83 | 316 351.37 | 162 692.83 |
| TOTAUX | 193 823.71 | 197 298.26 | 122 527.66 | 118 430.04 | 316 351.37 | 315 728.30 |
| Résultats de clôture | 193 823.71 | 197 298.26 | 122 527.66 | 118 430.04 | 316 351.37 | 315 728.30 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX CUMULES | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultats définitifs | 193 823.71 | 197 298.26 | 122 527.66 | 118 430.04 | 316 351.37 | 315 728.30 |

BUDGET BOIS

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 69 950.07 | 0 | 88 200.04 | 0 | 69 950.07 | 88 200.04 |
| Opération de l'exercice | 0 | 62 610.78 | 0 | 57 107.17 | 0 | 119 717.95 |
| TOTAUX | 69 950.07 | 62 610.78 | 88 200.04 | 57 107.17 | 69 950.07 | 207 917.99 |
| Résultats de clôture | 69 950.07 | 62 610.78 | 88 200.04 | 57 107.17 | 69 950.07 | 207 917.99 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX CUMULES | 69 950.07 | 62 610.78 | 88 200.04 | 57 107.17 | 69 950.07 | 207 917.99 |
| Résultats définitifs | 69 950.07 | 62 610.78 | 88 200.04 | 57 107.17 | 69 950.07 | 207 917.99 |

BUDGET COMMERCE MULTISERVICE

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 3 117.50 | 0 | 0 | 18 059.60 | 3 117.50 | 18 059.60 |
| Opération de l'exercice | 1 769.66 | 3 117.50 | 156 621.91 | 166 049.67 | 158 391.57 | 169 167.17 |
| TOTAUX | 4 887.16 | 3 117.50 | 156 621.91 | 184 109.27 | 161 509.07 | 187 226.77 |
| Résultats de clôture | 4 887.16 | 3 117.50 | 156 621.91 | 184 109.27 | 161 509.07 | 187 226.77 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX CUMULES | 4 887.16 | 3 117.50 | 156 621.91 | 184 109.27 | 161 509.07 | 187 226.77 |
| Résultats définitifs | 4 887.16 | 3 117.50 | 156 621.91 | 184 109.27 | 161 509.07 | 187 226.77 |

BUDGET SOUS LES SHAIES

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 66 954.01 | 0 | 0 | 1 524 | 66 954.01 | 1 524 |
| Opération de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX | 66 954.01 | 0 | 0 | 1 524 | 66 954.01 | 1 524 |
| Résultats de clôture | 66 954.01 | 0 | 0 | 1 524 | 66 954.01 | 1 524 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX CUMULES | 66 954.01 | 0 | 0 | 1 524 | 66 954.01 | 1 524 |
| Résultats définitifs | 66 954.01 | 0 | 0 | 1 524 | 66 954.01 | 1 524 |

BUDGET CHAMP GALLET

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 153 008.69 | 0 | 0 | 102 287.90 | 153 008.69 | 102 287.90 |
| Opération de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX | 153 008.69 | 0 | 0 | 102 287.90 | 153 008.69 | 102 287.90 |
| Résultats de clôture | 462 936.16 | 0 | 0 | 450 936.75 | 462 936.16 | 450 936.75 |
| Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX CUMULES | 462 936.16 | 0 | 0 | 450 936.75 | 462 936.16 | 450 936.75 |
| Résultats définitifs | 462 936.16 | 0 | 0 | 450 936.75 | 462 936.16 | 450 936.75 |

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix et une abstention l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

4/ Résultats 2018 du Budget eau-assainissement

Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert de la compétence eau-assainissement à haut-Bugey Agglomération au 1^{er} janvier 2019, le budget eau-assainissement a été dissout. Les résultats d'exploitation 2018 doivent être intégrés au budget général 2019.

Monsieur le maire donne les résultats d'exploitation du budget eau-assainissement et explique leur intégration au budget général :

- Un déficit de fonctionnement d'un montant de 4097.62 € viendra réduire au budget général 2019 le compte 002 en recette de fonctionnement.
- Un excédent d'investissement d'un montant de 3474.55 € viendra réduire au budget général 2019 le compte 001 en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les résultats 2018 et leur intégration au budget général 2019

5/ Affectations des résultats 2018 aux budgets primitifs 2019

BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018
- constatant que les comptes administratifs 2018 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 248 632.40 €
- un déficit d'investissement de 203 085.59 €

Que les résultats 2018 devraient être affectés de la façon suivante :

- Déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 203 085.59 €
- L'excédent de fonctionnement
 - est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 203 085.59 €
 - reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 45 546.81 €
- Mais que suite au transfert de la compétence eau-assainissement à HBA, les résultats d'exploitation du budget eau – assainissement doivent être intégrés au budget général de la façon suivante :
 - Le déficit de fonctionnement du budget eau-assainissement d'un montant de 4097.62 € vient réduire le compte 002 en recettes de fonctionnement, soit 244 534.78 €
 - L'excédent d'investissement du budget eau-assainissement vient réduire le déficit d'investissement au compte 001 de 3474.55 €, soit 199 611.04 €

Il décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 199 611.04 €
- L'excédent de fonctionnement est
 - capitalisé au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 199 611.04 €
 - reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 44 923.74 €

BUDGET REGIE DES BOIS

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018
- constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 145 307.21 €
 - un déficit d'investissement de 7 339.29 €
 - Décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :
 - Le déficit d'investissement est reporté en dépenses d'investissement au compte 001 pour un montant de 7 339.29 €
 - L'excédent de fonctionnement est :
 - capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recettes pour un montant de 7 339.29 €
 - est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant 137 967.92 €

BUDGET MULTISERVICE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 27 487.36 €
 - un déficit d'investissement de 1 769.66 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 769.66 €
- L'excédent de fonctionnement:
 - o est capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement en recette pour un montant de 1 769.66 €
 - o est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 25 717.70 €

BUDGET CHAMP GALET

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 450 936.75€
 - un déficit d'investissement de 462 936.16 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 462 936.16 €
- L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 450 936.75 €

BUDGET LES SHAIES

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de 1 524 €
 - un déficit d'investissement de 66 954.01 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Le déficit d'investissement est reporté en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 1524 €
- L'excédent de fonctionnement est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 66 954.01€

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve les affectations des résultats**

6/ Taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des taux d'imposition de Champdor et de Corcelles appliqués en 2018 pour les trois taxes directes locales.

Il présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2019 transmis par la préfecture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les taux de 2018 pour l'année 2019 :

| | 2018 | 2019 |
|-------------------------------|-------------|-------------|
| Taxe d'Habitation | 10.29 | 10.29 |
| Taxe Foncière Bâti | 14.15 | 14.15 |
| Taxe Foncière Non Bâti | 55.67 | 55.67 |

7/ BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur Le Maire, Stéphane MARTINAND après avoir présenté et fait lecture des différents chapitres et articles des budgets primitifs 2019 invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal vu le projet de budgets primitifs présenté par monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2019 :

BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT

Dépenses : 527 925 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 527 925 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 116 950 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 1 116 950 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET BOIS

INVESTISSEMENT

Dépenses : 29 339.29 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 29 339.29 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 183 068 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 183 068 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET COMMERCE

INVESTISSEMENT

Dépenses : 23 270 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 23 270 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 217 718 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 217 718 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP GALLET

INVESTISSEMENT

Dépenses : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 462 936.16 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 493 161.75 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 493 161.75 (dont 0.00 de RAR)

BUDGET LOTISSEMENT SOUS LES SHAIES

INVESTISSEMENT

Dépenses : 66 954.01 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 66 954.01 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 66 954.01 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 66 954.01 (dont 0.00 de RAR)

8/ Subventions aux associations

Le Conseil Municipal provisionne une somme de 6800 € au compte 6574 pour diverses subventions. Ces subventions seront créditées aux bénéficiaires au fur et à mesure que nous parviendront les pièces afférentes aux demandes (bilan de l'année et bilan prévisionnel de l'année n+1) conformément au tableau ci-dessous :

| | |
|---|------------------|
| Œuvre des pupilles de l'Ecole publique | 30 |
| ACCA Champdor | 185 |
| Coop scolaire Champdor | 700 |
| F.O.L. | 80 |
| Prévention routière | 30 |
| Anciens d'Algérie Champdor-Brénod-Corcelles | 126 |
| Champdor Amitié | 300 |
| Amicale Pompiers de Champdor et Corcelles | 685 |
| Banque Alimentaire | 20 |
| Restaurant du cœur | 160 |
| Croix Rouge | 60 |
| Centres de formation (CECOF, MFR...) | Provision de 500 |
| AFTC Association des Familles des Traumatisés | 100 |
| Crâniens et Cérébro-lésés de l'Ain) | |
| Ski Club Brénod -Corcelles | 400 |
| La Corcelanne | 1200 |
| Musicole (30€ par enfant résidant sur la commune) | Provision 180 |
| SEMA | 45 |
| Association La chapelle de Ferrières | 17 |
| Comice Agricoles Hotonnes | 100 |
| Rhônapi | 100 |
| ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS | 200 |

9/ Tableau des emplois de la commune

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant;

Monsieur le maire soumet le nouveau tableau des emplois de la commune qui recense désormais les emplois selon leur cadre d'emploi respectif.

| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET | | |
|--|--------|---|
| Emploi | Nombre | cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant |
| Service Administratif | | |
| secrétaire de mairie | 1 | ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL |
| Service Technique | | |
| Entretien voirie, bâtiments et espace public | 3 | ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX |
| Entretien et régies du gîte, du camping baignade et du tennis | 1 | ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à 35h par semaine annualisées (CDI) |
| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET | | |
| ATSEM | 1 | ATSEM 29h39/35 ^{ème} annualisé |
| Secrétaire de mairie | 1 | ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 15 h par semaine (non titulaire) |
| Adjoint d'animation territorial (écoles, cantine-garderie) | 1 | ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL 20h28 par semaine annualisées (non titulaire) |
| Entretien des locaux (ménage école et mairie) | 1 | ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 15h (titulaire) |
| | 1 | ADJOINT TECHNIQUE 3h par semaine (non titulaire) |
| Agent postal | 1 | ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à 12h par semaine (non titulaire) |

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve, le nouveau tableau des emplois de la commune recensés selon leur cadre d'emploi respectif.

10/ Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'office National des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du contrat d'objectifs et de performance, entre l'Etat, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'objectifs et de performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la fédération Nationale des Communes forestières le 13 décembre 2017, réitéré lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du conseil d'Administration du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- Autorise, Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Réunion publique de Haut Bugey Agglomération à Hauteville le 14 mai à 18h
- 21 juin passage sur la commune de la XT 01.

Fin de la séance à 23h10
Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND